

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le deux octobre
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Montregard (salle multi-activités),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Gilles JURY)

Nombre de membres :

En exercice : **24**

Présents : **18**

Ayant pris part au vote (vote
public) : **20**

- o Pour : **20**
- o Contre : **0**
- o Abstention : **0**
- o Blanc : **0**
- o Nul : **0**

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GOUY Pascal, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, MOULIN Christophe, SABY François-Régis, MOUNIER Lucien, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, PEYRARD Nicolas et Mmes DREVET Hélène, JAMES Marie-Laure, SOUTRENON Maryline et DURIEUX Gladys.

Excusée : Mme MOUNIER Emeline.

Absents : MM. CELLE Hubert, PEYRARD Guy et Mme MASSARDIER Céline.

Pouvoirs : Mme MARCON Catherine donne pouvoir à M. DURIEUX P.
Mme MEYNET Isabelle donne pouvoir à M. MOULIN Christophe.

Date de convocation :

Le 26 septembre 2023

Date d'affichage :

Le 26 septembre 2023

M. le Président et M. JURY, Vice-Président, rappellent la délibération du Conseil Communautaire n° DC/2023-06-12/04 en date du 12 juin 2023 approuvant les scénarios de transfert des compétences « eau » et « assainissement » à la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2025.

Ils expliquent que les choix politiques portent à conduire plusieurs études selon les scénarii retenus.

Une étude sera réalisée à l'échelle de la seule Communauté de Communes relative à la prise de la compétence « assainissement ».

Compte tenu des seuils de marchés publics, et dans ce cadre, une demande de proposition financière a été effectuée auprès de BERT CONSULTANTS (qui avait déjà effectué une étude de faisabilité préalable pour la Communauté de Communes en 2017 sur ce sujet) :

- Contenu de l'étude :
 - o Eaux usées
 - o Eaux pluviales urbaines
- Déroulement de l'étude :
 - o Phase 1 : diagnostic
 - o Phase 2 : définition d'un service type
 - o Phase 3 : détail du scénario retenu
 - o Phase 4 : accompagnement dans la mise en œuvre du transfert
- Eléments financiers :
 - o Coût prévisionnel de l'étude : 26 775,00 € HT
 - o Subventions possibles :
 - Agence de l'Eau : 50 %
 - Etat (DETR) : 30 %

DELIBERATION N° :
DC/2023-10-02/09

OBJET DE LA SEANCE :
Eau et assainissement

Transfert de compétence
« assainissement »

Etude - Demande de
subvention

AR Prefecture

043-244300307-20231002-DC2023100208-DE
Reçu le 09/10/2023

<u>Dépenses HT</u>	<u>Recettes</u>
Etude : 26 775.00 €	Etat - DETR 2024 (30%) : 8 032.50 € Agence de l'Eau (50%) : 13 387.50 € Autofinancement (20%) : 5 355.00 €
<u>TOTAL : 26 775.00 €</u>	<u>TOTAL : 26 775.00 €</u>

M. le Président et M. JURY proposent au Conseil Communautaire de ce positionner sur ce dossier.

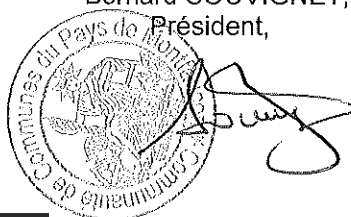
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve la réalisation d'une étude opérationnelle pour la mise en œuvre du transfert à la Communauté de Communes de la compétence « assainissement » (eaux usées et eaux pluviales urbaines),
- approuve le plan de financement prévisionnel correspondant ci-dessus,
- sollicite M. le Préfet de Haute-Loire pour une subvention DETR la plus élevée possible,
- sollicite M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour une subvention la plus élevée possible,
- dit que les dépenses relatives à ce projet seront inscrites au budget
- charge M. le Président de déposer les dossiers de demande de subvention correspondants,
- charge le Président et le Vice-Président compétent de prendre toutes décisions utiles pour la réalisation de ce projet.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET,
Président,

Gilles JURY,
Secrétaire,



AR Prefecture

043-244300307-20231002-DC2023100208-DE
Reçu le 09/10/2023

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le*

Affichage et publication effectués le